



Commune de Loire-Authion
Direction Régionale des Affaires Culturelles des Pays de la Loire
Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de Maine-et-Loire

Appel à candidatures en vue d'une résidence d'éducation artistique et culturelle sur le territoire de Loire-Authion

Arts plastiques

Année 2020

1. Cadre de la résidence

Dans le cadre du projet artistique et culturel de territoire, la Commune de Loire-Authion, la Direction Régionale des Affaires Culturelles des Pays de la Loire et l'Éducation Nationale ont souhaité s'engager dans la réalisation d'un contrat local d'éducation artistique (Cléa) pour une période de trois ans à compter de l'année scolaire 2019-2020.

Dans le cadre de ce Cléa, un appel à candidatures est lancé à un artiste plasticien inscrit dans une démarche de création contemporaine.

2. Contexte général

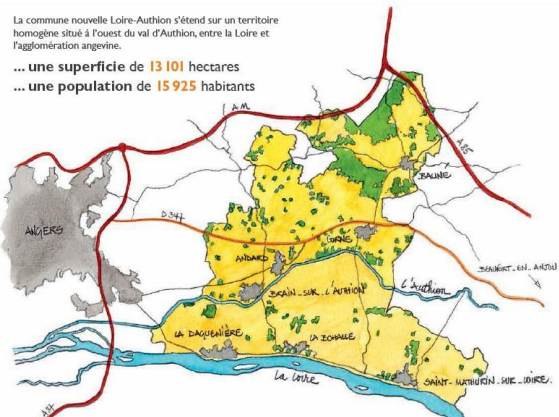
Un paysage en constante évolution

La commune de Loire-Authion, située dans l'agglomération angevine, a une structuration particulière due à son histoire récente. Articulée autour de 7 communes déléguées comptant entre 1 260 et 3 500 habitants, Loire-Authion compte 15 821 habitants (données INSEE 2016). Cette répartition se traduit par une structuration en différents bourgs sans véritable bourg centralisant. Toutefois, il faut noter une polarité en construction autour d'Andard, Brain et Corné. Ainsi cette structuration questionne la mobilité des habitants et des projets.

Depuis janvier 2018, Loire-Authion a intégré Angers Loire Métropole (ALM) et devient la plus grande superficie d'ALM en recouvrant 17% du territoire de l'agglomération avec une faible densité de 138 habitants au kilomètre carré. L'attractivité avec Angers est forte, notamment dans les déplacements domicile-travail.

Bordée par la Loire au sud et traversée par l'Authion, la commune se caractérise par une vaste zone agricole et accueille notamment des entreprises travaillant autour du végétal.

Loire-Authion... ...un territoire entre terre et rivières



Présentation du territoire, d'après *Histoires à semer, Loire-Authion & PNR Loire Anjou Touraine*



La politique culturelle de la collectivité

Le Cléa de Loire-Authion s'inscrit au sein du volet local d'éducation artistique et culturelle (EAC) du territoire, défini à destination de différents publics tout au long de la vie. Ce volet EAC est le socle commun du PACT (Projet Artistique et Culturel de Territoire) de Loire-Authion articulé autour de la lecture publique, du spectacle vivant, de l'enseignement musical et des arts visuels.

3. Définition de la résidence d'éducation artistique et culturelle

Une résidence d'éducation artistique et culturelle s'inscrit tant en objectifs artistiques qu'en termes d'aménagement du territoire et de développement du public. Elle est conçue à des fins d'éducation artistique et culturelle pour les habitants du territoire de Loire-Authion, et notamment pour un public jeune (temps scolaire et périscolaire). Elle repose sur une forte disponibilité de l'artiste durant les semaines de présence sur le territoire ainsi que sur une diffusion de ses œuvres dans des lieux dédiés ou non. Les actions développées ont pour objectif de permettre aux jeunes et habitants du territoire d'acquérir une expérience originale de l'œuvre. Ces actions peuvent avoir lieu aussi bien dans des structures que des espaces publics ou tout autre lieu qui paraîtra adapté à l'artiste et aux partenaires.

Ainsi pour le territoire de Loire-Authion, il est recherché un artiste plasticien professionnel inscrit dans le champ de la création contemporaine et pouvant fédérer autour de son projet artistique les différents partenaires du territoire (éducatifs, culturels, etc.).

À travers cette résidence, il est demandé à l'artiste d'interroger le rapport des habitants avec leur territoire en termes de paysage et notamment du lien avec l'eau.

La commune a déjà engagé une réflexion sur son territoire pour renforcer la lisibilité de son territoire et son appropriation par les habitants. Ainsi, en 2016, elle s'est associée avec le Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine, autour de la démarche « *Paysages partagés* » qui a permis des réalisations multiples (document, diffusion, etc.).

Cette résidence se conclura lors d'un événement majeur du territoire, la Biennale des Grands Fleuves du Monde. Lancée en 2008, la Biennale est un événement permettant de fédérer différents acteurs du territoire en proposant des actions culturelles, artistiques, touristiques ou encore sportives. Pour 2020, le fleuve invité est le Sénégal. C'est alors l'occasion pour le public de voyager et de comprendre ces liens qui unissent les habitants à leur fleuve, que ce soit le long de la Loire ou à l'autre bout du monde. L'organisation de la Biennale résulte d'un travail de partenariat entre l'association Maison de Loire en Anjou et la commune de Loire-Authion.

Ainsi, la commune a fait le souhait d'inscrire cette présence artistique notamment avec un des temps forts de l'événement, à savoir le week-end festif « *Fleuves en fêtes* » des 6 et 7 juin 2020. Il sera le point final du projet résidence. Ainsi, lors de ce week-end, les habitants du territoire pourront rencontrer et échanger avec l'artiste et découvrir une rétrospective des gestes artistiques réalisés sur le territoire.

4. Enjeux et objectifs de la résidence

- Offrir à un artiste la possibilité de construire une relation avec un territoire et de diffuser largement son œuvre, dans des lieux dédiés ou non,
- Favoriser la découverte de la démarche d'un artiste : son univers, sa démarche de création, ses œuvres,
- Réduire les inégalités d'accès à la culture en permettant aux habitants du territoire de partager un temps de rencontre avec l'artiste sur le long terme,
- Initier différents publics à la pratique,
- Travailler en partenariat avec des acteurs du territoire, notamment les établissements scolaires,
- Travailler en transversalité entre les différentes politiques du territoire (culture, événementiel, éducation, social, aménagement du territoire),
- Questionner, au contact des habitants, l'identité du territoire de Loire-Authion à travers sa construction paysagère et urbanistique.



5. Publics bénéficiaires

- Jeune public et notamment sur des temps scolaires et périscolaires,
- Habitants du territoire (cadre familial, personnes âgées en structure, etc.).

6. Partenariats

- Les structures éducatives, sociales et culturelles du territoire,
- Les différents services de la collectivité : service Action culturelle, service Education et action sociale, service Tourisme, service Urbanisme et développement local.

7. Cadre opérationnel

7.1. *Durée et déroulement de la résidence*

Il est demandé une présence de l'artiste sur le territoire de 7 à 8 semaines, échelonnées entre janvier et mai 2020. Ces semaines ne seront pas consécutives permettant ainsi une infusion artistique sur le long terme. Les périodes de résidence devront être définies en accord avec le porteur de projet, l'artiste et les partenaires.

En amont de la résidence – phase de rencontre et de découverte du territoire (2 à 3 jours) : entre septembre et novembre 2019, avec les porteurs du projet et les partenaires du territoire pour permettre à l'artiste de présenter sa démarche, découvrir et envisager les différentes interventions sur le territoire. Ces jours de rencontres incluront, dans la mesure du possible, un temps de formation avec les enseignants dont les classes participent à un itinéraire autour du patrimoine, ce temps est prévu le *vendredi 6 septembre 2019* au matin.

Durant la résidence :

L'artiste animera différents temps dont des temps de présentation de son univers et d'une partie de ses œuvres dans des lieux dédiés ou non dédiés ainsi que des ateliers de création, et notamment :

- Avec un public scolaire, notamment dans le cadre d'un itinéraire intitulé « arts visuels et patrimoine » sous forme d'ateliers de création (3 classes de cycle 2).
- Des actions ponctuelles : présentation du processus de création et des œuvres, atelier de pratique, etc. à destination d'enfants (cadre scolaire ou périscolaire), des habitants, de personnes âgées en structure, etc.

Il sera demandé une production sous forme participative et qui sera exposée lors du week-end festif de la Biennale des Grands Fleuves du Monde « Fleuves en fêtes ». L'artiste devra être présent à cet événement qui se tiendra sur le territoire les 6 et 7 juin 2020.

7.2. *Pilotage de la résidence*

Le service Action culturelle sera l'interlocuteur privilégié de l'artiste avec pour rôle la coordination de la venue de l'artiste sur le territoire (définition du planning, des besoins, montage financier, etc.), de la mise en relation avec les différents partenaires, etc.



7.3. Modalités financières et conditions d'accueil

L'allocation de résidence ne pourra pas excéder 8 500 € TTC. Elle inclut l'ensemble des frais d'ateliers, de transport, de repas et l'achat de matériaux, si nécessaire. L'hébergement sera à la charge de la collectivité.

L'artiste sera amené à se déplacer sur le territoire, notamment pour monter ses œuvres dans des lieux dédiés ou non et pour animer des temps à destination des publics.

L'allocation de résidence sera versée sur présentation d'une facture selon les termes définis par la convention de résidence.

7.4. Sélection de l'artiste

La sélection du candidat se fera par un groupe constitué des partenaires du Cléa et en fonction des critères suivants :

- Pertinence de l'univers de l'artiste en lien avec la thématique de la collectivité,
- Production récente et régulière dans le domaine de l'art contemporain,
- Expériences en matière de médiation,
- Disponibilités sur la période souhaitée.

Les candidats sélectionnés pourront être reçus par un comité entre le 27 ou le 28 août 2019.

Le résultat de la sélection sera communiqué au plus tard le 30 août 2019.

8. Cadre juridique

Une convention de résidence spécifiant les engagements de l'artiste et la collectivité sera signée avant le début de la résidence. Elle comprendra notamment la liste des œuvres diffusées sur le territoire.

Les réalisations produites dans le cadre d'ateliers participatifs reviendront à la Commune de Loire-Authion.

9. Candidature

L'artiste doit avoir une production régulière et récente et être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type d'action territoriale. Il devra maîtriser l'usage oral et écrit de la langue française.

Il doit disposer d'un permis de conduire en cours de validité et d'un véhicule.

Eléments à fournir :

- Un curriculum vitae,
- Une note d'intention présentant l'univers de l'artiste et décrivant la démarche globale envisagée dans le cadre de la résidence,
- Une présentation des œuvres potentiellement disponibles durant le temps de résidence,
- Un budget prévisionnel du projet,
- Un calendrier des disponibilités.

Les éléments sont à transmettre pour **le vendredi 2 août 2019 à midi dernier délai**

- par mail à l'adresse suivante : culture@loire-authion.fr
- ou par courrier à l'adresse suivante :

Commune nouvelle Loire-Authion
Service Action Culturelle
8, Levée du Roi René / Saint-Mathurin-sur-Loire
49250 Loire-Authion

Renseignements : Service Action culturelle : culture@loire-authion.fr / 02.52.21.04.05